

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 1^{er} OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 1^{er} octobre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des spectacles – Maison du Peuple – Place Jean Moulines à Lezoux, après convocations légales en date du 24 septembre 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

VOTE : En exercice : 35

Présents : 29 / Représentés : 5

Votants : 34

Votaient par procuration :

- M. Patrick GIRAUD (à Mme Julie MONTBRIZON)
- M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
- Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
- M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)
- Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Absent :

Mme Claire GATTI

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : TOURISME –CHEMIN DE MONTAIGNE (GR89) – TRAVAUX D'AMENAGEMENT
– DEMANDE DE SUBVENTION AU CD63 - MODIFICATION ET PLAN DE
FINANCEMENT**

**TOURISME –CHEMIN DE MONTAIGNE (GR89) – TRAVAUX
D’AMENAGEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AU CD63
MODIFICATION ET PLAN DE FINANCEMENT**

- VU la délibération du 29/03/2018 (16) relative à la participation de la communauté de communes Entre Dore et Allier (CCEDA) au Chemin de Montaigne (GR89) ;
- VU la délibération du 28/06/2018 (27) relative à la mise en place d’une convention entre la CCEDA et le comité départemental de randonnée pédestre du Puy-de-Dôme ;
- VU la délibération du 20/02/2020 (09) relative aux travaux de signalétique, demande de subvention au CD63 (CTDD).
- VU la délibération du 20/02/2020 (10) relative aux travaux de signalétique, demande de subvention au titre du LEADER.

Madame la Présidente rappelle que dans le cadre du prolongement de l’itinéraire « Chemin de Montaigne/GR89 » sur la communauté de communes, il est prévu, à partir de l’automne, l’installation de mobilier et de signalétique directionnelle sur l’itinéraire (pupitres d’étape, pupitres d’interprétation du patrimoine, poteaux et lames directionnelles, tables de pique-nique...).

Cette action pouvant être éligible au titre du CTDD (Contrat territorial de Développement Durable), une délibération de principe a été prise en conseil communautaire du 20 février dernier pour autoriser la demande de subvention.

Par conséquent, il convient de modifier cette délibération pour apporter des précisions quant au plan de financement du projet qui se décline ainsi :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Mobilier (fabrication et pose de pupitres, poteaux et lames directionnelles)	8 930.72 €	LEADER (32%)	4 465.37 €
Achat et pose mobilier (tables de pique-nique et poubelles)	5 010.00 €	Département (29.88%)	4 166.00 €
		Autofinancement (38.12%)	5 309.35 €
TOTAL	13 940.72 €	TOTAL	13 940.72 €

Les 5 309.35 € d’autofinancement ont été prévu dans le budget 2020 de la collectivité, en investissement.

AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_23-DE
Reçu le 07/10/2020

CCEDA
CC 01/10/2020
(23)

Aussi, Madame la Présidente propose à l'Assemblée :

- D'approuver ce plan de financement
- De solliciter une subvention au titre du CTDD
- De l'autoriser à signer tous les documents se rapportant à cette demande d'aide auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour le financement de cette action inscrite au programme du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 06 octobre 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.